



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benjamin, tenue au lieu ordinaire des séances, lundi le 3 avril 2023 à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Laurier Pouln, maire suppléant.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Nancy Mathieu
Siège #3 - Jessica Bolduc
Siège #4 - Joey Veilleux
Siège #5 - Marie-Josée Nadeau
Siège #6 - Laurier Poulin

Sont absents à cette séance :

Siège #2 - Jocelyn Béliveau

Poste vacant : maire

Tous forment le quorum de cette assemblée Madame Isabelle Beaudoin agit comme directrice générale et greffière-trésorière .

Après avoir constaté le quorum, le maire suppléant, M. Laurier Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-04-59

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 04 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHEMINS**
- 05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
- 06 - COMPTE RENDU DES COMITÉS**
- 07 - ACCEPTATION DES COMPTES**
- 08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 09 - LÉGISLATION**

09.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 443-23 « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 022 611 \$ pour le projet de transformation de l'église en centre communautaire et en bureau municipal »

09.02 - Résolution - Adoption du projet de règlement no 443-23 « Projet de règlement no 443-23 décrétant une dépense de 4 022 611 \$ et un emprunt de 4 022 611 \$ pour le projet de transformation de l'église en

Centre communautaire et en bureau municipal »

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

10.01 - Résolution - Renouvellement partenariat - Centre récréatif Desjardins

10.02 - Résolution - Mandat directrice générale - Appel d'offres pour l'achat et la livraison de diesel et de mazout

10.03 - Résolution - Adoption politique disposition terre de remplissage

10.04 - Résolution - Dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

10.05 - Résolution - Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

10.06 - Résolution - Mandat Ecce-Terra pour l'opération cadastrale du lot no 4 430 363

10.07 - Résolution - Vente parcelles terrain - lots no 4 430 363 et 4 421 441

10.08 - Résolution - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année 2022 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

11.01 - Résolution - Nomination - Comité pour l'intégration oeuvre d'art - Projet transformation de l'église

11.02 - Résolution - Nomination - Programme appui aux collectivités (PAC) - MRC des Etchemins

11.03 - Résolution - Dérogation mineure - 388, 14e Rang Ouest

11.04 - Résolution - Nomination - OBNL Coopérative de santé

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.01 - Résolution - Octroi contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2023

12.02 - Résolution - Acceptation soumission Garage Éloi Morin et fils inc. pour l'achat scie à béton

13 - RESSOURCES HUMAINES

13.01 - Résolution - Engagement monitrices de camp de jour

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

15 - LOISIRS

16 - VARIA

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour du 3 avril 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

2023-04-60

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Dispense de faire lecture du procès-verbal du 6 mars 2023, considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme dudit procès-verbal, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 6 mars 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

**04 - COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MAIRES DE LA
MRC DES ETCHEMINS**

05 - MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

06 - COMPTE RENDU DES COMITÉS

2023-04-61

07 - ACCEPTATION DES COMPTES

Liste des comptes payés entre le 1er mars et le 31 mars 2023 (règlement no 318-07). Voir liste des déboursées pour un total de deux cent un mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-trois (201 988,23 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes soient acceptés.

ADOPTÉE

08 - LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance à déposer.

09 - LÉGISLATION

2023-04-62

**09.01 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 443-23 «
Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 022
611 \$ pour le projet de transformation de l'église en centre
communautaire et en bureau municipal »**

Avis de motion au règlement no 443-23 - « Règlement décrétant une dépense de quatre millions vingt-deux mille six cent onze dollars (4 022 611 \$) et un emprunt de quatre millions vingt-deux mille six cent onze dollars (4 022 611 \$) pour le projet de transformation de l'église en centre communautaire et en bureau municipal ».

Je, Marie-Josée Nadeau, conseillère, donne avis de motion que le règlement no 443-23 - ayant pour objet de décréter une dépense de 4 022 611 \$ et un emprunt de 4 022 611 \$ pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal sera présenté lors de la séance. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

ADOPTÉE

2023-04-63

**09.02 - Résolution - Adoption du projet de règlement no 443-23 «
Projet de règlement no 443-23 décrétant une dépense de 4
022 611 \$ et un emprunt de 4 022 611 \$ pour le projet de
transformation de l'église en Centre communautaire et en
bureau municipal »**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin désire transformer l'église en effectuant les travaux suivants :

- transformer la section de l'église en une grande salle de réception et communautaire,
- modifier l'espace de la sacristie en aménagement les nouveaux bureaux municipaux;
- agrandir le bâtiment en ajoutant un hall d'entrée, une salle mécanique et un bloc sanitaire;

ATTENDU que le projet et le montage financier a été présenté aux citoyens lors de la consultation publique qui a eu lieu le 18 décembre 2022;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a effectué une demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) et que le projet a été présélectionné;

ATTENDU que conformément au cadre normatif du PRACIM, le taux d'aide financière pouvant être accordé est estimé à 75 %, ce taux, s'appliquant sur le coût maximal admissible déterminé par le Ministère, sera réévalué au moment de la recommandation d'aide financière;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a effectué une demande d'aide financière du programme du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins, que le projet a été présélectionné, que le montant estimé de l'aide financière est de 75 000 \$ et que l'obtention de cette subvention est conditionnelle à la signature du protocole d'entente;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Benjamin a une entente de partenariat avec Desjardins pour une participation financière au montant de 100 000 \$ en échange d'une entente de visibilité et que ce montant est conditionnel à la signature du protocole d'entente;

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023;

ATTENDU que le projet de règlement a été déposé à lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts desdits travaux de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le projet de règlement no 443-23 « Projet de règlement no 443-23 décrétant une dépense de quatre millions vingt-deux mille six cent onze dollars (4 022 611 \$) et un emprunt de quatre millions vingt-deux mille six cent onze dollars (4 022 611 \$) pour le projet de transformation de l'église en Centre communautaire et en bureau municipal » soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

10 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

2023-04-64

10.01 - Résolution - Renouvellement partenariat - Centre récréatif Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la Municipalité de St-Propser pour le renouvellement de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de St-Benjamin utilisent l'aréna de St-Prosper pour différentes activités, tel que le hockey, le patinage artistique et etc.;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité choisi l'option no 1 : un montant de 400 \$ par année pour une bande de patinoire, et ce, pour les 3 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin renouvelle l'entente de partenariat au coût de 400 \$ par année pour l'affichage sur une bande de la patinoire du Centre récréatif Desjardins de St- Propser pour les 3 prochaines années.

ADOPTÉE

2023-04-65

10.02 - Résolution - Mandat directrice générale - Appel d'offres pour l'achat et la livraison de diesel et de mazout

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aller en appel d'offres pour l'achat et la livraison de diesel et mazout afin d'avoir de meilleurs prix;

CONSIDÉRANT QUE la directrice sera mandatée à préparer les documents d'appel d'offres et faire la demande de soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale à préparer un appel d'offres pour l'achat et la livraison de diesel et de mazout.

ADOPTÉE

2023-04-66

10.03 - Résolution - Adoption politique disposition terre de remplissage

CONSIDÉRANT QUE la directrice a reçu le mandat d'écrire une politique pour la disposition de la terre de remplissage;

CONSIDÉRANT QUE la politique a été déposée en comité de travail et que les correctifs demandés par les élus ont été faits;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle politique servira à donner une ligne de conduite pour la gestion de la terre de remplissage;

CONSIDÉRANT QUE la politique sera déposée sur le site internet de la municipalité et qu'une copie sera remise à tous les employés municipaux ainsi qu'aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin adopte la politique de disposition de la terre de remplissage.

ADOPTÉE

2023-04-67

10.04 - Résolution - Dépôt du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QUE la directrice doit déposer au conseil municipal une fois par année un rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE le rapport a été déposé en comité de travail et que les élus en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte le rapport annuel 2022 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE

2023-04-68

10.05 - Résolution - Mandat pour quatre ans à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Benjamin a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

2023-04-69

10.06 - Résolution - Mandat Ecce-Terra pour l'opération cadastrale du lot no 4 430 363

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Benjamin doit mandater la firme d'arpenteur Ecce-Terra pour effectuer une opération cadastrale avant la vente des lots 4 430 363 et 4 421 441;

CONSIDÉRANT QU'IL faut diviser le lot no 4 430 363 en 2 lots distincts afin que la municipalité reste propriétaire de la portion du 12e Rang Est;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de l'opération cadastrale + les frais d'enregistrement seront à la charge de l'acheteur M. Michel Simard tel que convenu avec lui;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate la firme d'arpenteurs Ecce-Terra pour effectuer l'opération cadastrale nécessaire pour régulariser le dossier, et ce, au coût de 1 200 \$ (opération cadastrale), plus 250 \$ pour les frais d'enregistrement.

QUE les frais de l'opération cadastrale seront au frais de M. Simard.

ADOPTÉE

2023-04-70

10.07 - Résolution - Vente parcelles terrain - lots no 4 430 363 et 4 421 441

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait décidé de vendre les 2 parcelles de terrain au coût de 500 \$ à M. Michel Simard;

CONSIDÉRANT QU'UNE opération cadastrale est nécessaire pour régulariser le dossier de la vente et que les coûts s'élèvent à 1 450 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé de vendre les terrains à coût significatif de 1,00 \$ étant donné les frais de l'opération cadastrale qui se sont ajoutés à la transaction qui n'était pas prévue;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution abroge et remplace la résolution no 2023-03-49;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin vend les lots à M. Michel Simard et/ou à sa société par actions 9122-4618 Québec inc. au coût de

1,00 \$;

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate Mme Isabelle Beaudoin, Directrice générale et greffière-trésorière et M. Laurier Poulin, maire remplaçant à signer pour et au nom de la municipalité le contrat notarié.

QUE les coûts pour l'opération cadastrale seront à la charge de M. Michel Simard, tel qu'il a été convenu avec lui.

ADOPTÉE

2023-04-71

10.08 - Résolution - Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année 2022 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation financière de 229 852 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Benjamin;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Benjamin atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 229 852 \$ pour l'année civile 2022 pour des dépenses réelles de 456 341 \$.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET PROJETS

2023-04-72

11.01 - Résolution - Nomination - Comité pour l'intégration oeuvre d'art - Projet transformation de l'église

CONSIDÉRANT QUE le projet de transformation de l'église est assujéti à la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer une personne à titre de représentante du propriétaire ainsi qu'une personne à titre de représentant des usagers:

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la municipalité feront partie du comité pour sélectionner l'oeuvre d'art qui fera partie intégrante du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme la conseillère
Mme Marie-Josée Nadeau à titre de représentant du propriétaire et à
siéger sur le comité pour l'intégration de l'oeuvre d'art.

ADOPTÉE

2023-04-73

**11.02 - Résolution - Nomination - Programme appui aux
collectivités (PAC) - MRC des Etchemins**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a mis en place un
nouveau programme d'appui aux collectivités;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action de ce programme sera en matière
d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine
participation des personnes immigrantes et des minorités
ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a besoin de représentant pour faire
partie du comité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin nomme la conseillère
Mme Jessica Bolduc sur le comité du PAC de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE

2023-04-74

11.03 - Résolution - Dérogation mineure - 388, 14e Rang Ouest

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée au Comité
consultatif urbanisme (CCU) le 21 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Talbot, inspectrice municipale a expliqué le
dossier aux membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a tenu compte :

- Des dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet
d'une demande de dérogation mineure;

- QU'il respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme et du règlement
d'urbanisme;

- Qu'une dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application des
règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un sérieux préjudice
au requérant;

- QUE le CCU juge que la demande de dérogation mineure ne portera pas atteinte à
la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

- QUE la demande de dérogation mineure ne vise pas des travaux déjà exécutés ou en cours;

- QUE lesdits travaux feront l'objet d'un permis de construction et qu'ils devront être exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la demande de dérogation mineure pour le 338, 14e Rang Ouest.

ADOPTÉE

2023-04-75

11.04 - Résolution - Nomination - OBNL Coopérative de santé

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite contribuer financièrement à un nouvel OBNL Coopérative de santé qui aura pour mission de supporter les médecins de la Clinique médicale de Saint-Prospér et ainsi améliorer les services de santé à la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un représentant municipal qui fera partie du conseil d'administration;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Mathieu;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin mandate le conseiller M. Jocelyn Béliveau a siéger sur le conseil d'administration de la Coopérative de santé.

ADOPTÉE

12 - TRAVAUX PUBLICS

2023-04-76

12.01 - Résolution - Octroi contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de Jean-François Plante pour la tonte de pelouse 2023;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 9 400 \$ avant les taxes, et ce, en incluant le fauchage du terrain de baseball et le parc dans le secteur Cumberland;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Josée Nadeau;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin octroi le contrat à Jean-François Plante pour la tonte de pelouse pour la saison 2023 au coût de 9 400 \$ avant les taxes. Le contrat comprend le nettoyage avant la tonte, la

tonte des terrains municipaux (incluant le terrain de baseball et le fauchage ainsi que le parc dans le secteur Cumberland).

ADOPTÉE

2023-04-77

12.02 - Résolution - Acceptation soumission Garage Éloi Morin et fils inc. pour l'achat scie à béton

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des prix pour l'achat d'une scie à béton et à asphalte à deux fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission de Garage Éloi Morin et fils inc. au coût de 1 864,87 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE un montant au budget 2023 avait été prévu pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin accepte la soumission de Garage Éloi Morin et fils inc. pour l'achat d'une scie à béton et asphalte au coût de 1 864,87 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

13 - RESSOURCES HUMAINES

2023-04-78

13.01 - Résolution - Engagement monitrices de camp de jour

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrira aux citoyens un camp de jour pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT QUE les trois monitrices de l'été 2022 ont signifiés leur intérêt pour cet été;

CONSIDÉRANT QUE les monitrices suivront la formation Saveur étape 2;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir plus de place cet été et qu'il y aura un 4e poste à combler dans les semaines à venir;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Jessica Bolduc;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Benjamin engage Mme Amanda Bolduc, Mme Chelsea Cloutier et Mme Deanna Lyn Turcotte au poste de monitrices au terrain de jeux pour l'été 2023.

ADOPTÉE

14 - SÉCURITÉ CIVILE ET SERVICE INCENDIE

15 - LOISIRS

16 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions au public.

2023-04-79

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joey Veilleux;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'assemblée soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉE

NOTE : Le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions ci-dessus une à une en date de la présente séance.

Laurie Poulin
Maire suppléant

Isabelle Beaudoin
Dir. générale & greffière-trésorière

Je, Laurier Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurier Poulin
Maire suppléant